

## Procédure pour le transport d'un usager non sévère avec suspicion ou confirmation de COVID-19 : Unité de médecine vers l'unité COVID-19 (St-Georges)

### GESTION DU CAS À L'UNITÉ

- Usager hospitalisé dans une unité de soins aigus qui développe un des symptômes suivants:
  - Fièvre sans diagnostic alterne
  - Toux
  - Difficulté respiratoire

#### **Aviser le médecin traitant de l'usager.**

- Si le médecin demande de faire un prélèvement pour le virus SARS-Co-V-2 (COVID-19), ce dernier doit être effectué à l'unité COVID. Entre temps :
  - Apposer l'affiche précautions **gouttelettes/contact renforcées**.
  - Faire porter à l'usager un masque de procédure.
  - Compléter la feuille de présence du personnel soignant en contact avec l'usager.
  - Restreindre au strict minimum le nombre de personnes présentes requis dans la chambre.
- Dès que possible aviser la PCI (prévention et contrôle des infections).
- Si l'usager développe des critères de sévérité tel que :
  - Fréquence respiratoire  $\geq 24$ /min ou détresse respiratoire aiguë.
  - Besoin de  $\geq 4$ L en oxygène (lunettes nasales ou VM) pour saturation 90%.
  - TA systolique  $< 90$  mmHG malgré une réanimation liquidienne adéquate.
  - Tout critère jugé sévère par le clinicien (ex. : altération de l'état de conscience).

*L'usager sera transféré aux soins intensifs, suivre la trajectoire pour les soins intensifs.*

- Planification du transfert vers l'unité COVID-19.

### Nettoyage de la chambre :

- Aviser l'équipe d'hygiène et salubrité de la désinfection requise pour la chambre;
- Immédiatement, après le départ de l'usager, retirer les fournitures et la literie. Disposer selon les procédures habituelles en précautions **gouttelettes/contact renforcées**.
- Si le patient a des critères de sévérité, attendre le changement d'air (3.5 heures) avant d'effectuer la désinfection de type **gouttelettes/contact renforcée** par l'équipe d'hygiène et salubrité. **IMPORTANT** : le décompte du temps d'attente débute lorsque le retrait des fournitures et de la literie a été effectué.

## TRANSFERT VERS L'UNITÉ COVID-19

### Préparation :

- Aviser l'AIC du 2e (#32000) qui avisera l'infirmière de l'unité COVID-19 qu'un usager suspecté/confirmé de COVID-19 non sévère sera transféré;
- Le personnel doit procéder au High-Touch lors du déplacement;
- Le personnel qui effectuera le transport doit revêtir un ÉPI propre : blouse, masque de procédure, visière et gants avant d'accompagner l'usager à l'unité COVID-19;
- L'usager doit porter un masque de procédure et se laver les mains avec la solution hydro alcoolisée (SHA) pour le transport. L'usager peut être transféré en civière ou en fauteuil selon son état;
- Placer une couverture sur le fauteuil roulant ou sur la civière que l'on replie sur l'usager pour l'envelopper le temps du transport.

### UNITÉ COVID-19

- Le personnel attend l'usager avec l'équipement de protection individuelle pour des précautions **gouttelettes/contact renforcées**;
- Mise en place de l'affiche de précautions **gouttelettes/contact renforcées sur la porte**;
- Coller la feuille de présence du personnel sur la porte de la chambre (faire suivre la feuille débutée à l'urgence);
- Placer des poubelles dans la chambre de l'usager; l'une avec un sac de poubelle, l'autre avec un sac de linge pour la literie souillée;
- Lorsque l'usager est transféré au lit de l'unité COVID-19, le personnel de l'unité doit désinfecter la civière (avant de sortir de la chambre) avec les linges imbibés d'Oxivir que l'on utilise pour la désinfection des équipements;
- Suivre les indications pour la méthode de prélèvement et l'acheminement de celui-ci;
- Le personnel doit retirer l'EPI sans se contaminer dans la chambre et procéder à l'hygiène des mains avant de retourner à l'unité;
- Le retour à l'unité avec la civière désinfectée se fait selon les procédures habituelles.

**\*Cette procédure est valide pour les trois (3) quarts de travail. \***

Rédigée par : Comité local COVID-19, hospitalier (Beauce)

Validée par : M<sup>me</sup> Julie Jacques, conseillère cadre, direction des soins infirmiers  
Infirmières en prévention des infections, direction des soins infirmiers

Autorisée par : D<sup>re</sup> Stéphanie Rodrigue, chef de service médecine interne (Beauce)  
M<sup>me</sup> Nancy Catellier, directrice adjointe des soins infirmiers